



NUMÉRO	SUJET
<b>25-2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Paul Ménard</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions statutaires, le Comité de direction vous présente son rapport de l'exercice comptable 2022. Nous procéderons tout d'abord à un commentaire général sur les résultats de l'année écoulée avant de présenter le compte de fonctionnement avec ses commentaires explicatifs spécifiques et mentionner la marge d'autofinancement. Viendront ensuite la présentation du bilan ainsi que les explications sur les attributions aux fonds de réserve.

## Commentaire général sur les comptes 2022

Le bouclage des comptes présente un excédent de charges de **CHF 99'309.35** pour un budget 2022 qui affichait une projection de déficit de CHF 200'630.00.

Pour rappel, l'exercice 2022 a été réalisé avec un montant de la cotisation qui était encore fixé à CHF 20 par habitant.

La présentation des comptes ci-après démontre que les engagements sont globalement respectés dans les différents chapitres et explicite les différences principales avec le budget.

## Compte de fonctionnement

Les annexes 1.1 et 1.2 présentent le compte de fonctionnement par classification administrative et par nature de charges et de produits. Les charges de la Région de Nyon s'élèvent à **CHF 8'760'398.21** pour une prévision de **CHF 9'029'299.00**.

Vous trouverez ci-dessous divers commentaires et explications par chapitre.

### 10. Autorités

100.3101 Ce compte intègre les frais techniques de la société MDM pour les 4 séances du Conseil intercommunal de l'année 2022. Leur prestation couvre notamment la sonorisation des séances.

### 11. Administration

110.3113 Ce compte intègre tous les frais de support et de maintenance informatique pour les collaborateurs et collaboratrices de la Région, dont les frais de licence pour Office 365, ainsi que les licences de la suite graphique Adobe.

110.3182 Fin 2022, la centrale téléphonique a été changée pour une version dématérialisée qui permet à répondre aux appels également depuis une application en ligne et ainsi être disponible avec un numéro professionnel en télétravail.

### **13. Service du personnel**

- Généralités Le remboursement d'indemnités par l'assurance perte de gains à la suite d'un congé maternité a permis d'équilibrer le dépassement de ce compte.
- 130.3093 Toutes les chaises de bureau ont été changées pour un modèle plus ergonomique et un petit stock a été fait en prévision de l'arrivée de nouveaux collaborateurs.

### **14. DISREN**

- Généralités Les montants importants concernant la participation des communes et l'attribution au fonds sont liés principalement à l'appel de fonds à la suite de l'adoption du préavis 65-2021-DISREN (réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès), pour lequel les décomptes finaux n'ont pas encore été transmis par la commune porteuse.

### **16. Tourisme**

- 160.3316 L'amortissement du second programme de tourisme de nature (préavis 10-2022) a pour conséquence un excédent de charges.
- 160.4300 L'activité touristique a bien repris en 2022 et le nombre de nuitées permet un encaissement de taxes de séjour quasiment similaire au montant record de 2019.
- 160.4300.1 Plusieurs communes ont annoncé des corrections sur les montants annoncés des taxes de séjour pour les années précédentes.
- 160.4520 Selon le nouveau contrat de prestation 2022-2026 avec Nyon Région Tourisme (NRT), les communes qui disposent d'un office du tourisme versent le montant dû directement à NRT sans transit par la Région.

### **21. Participations**

- 210.4520 L'adhésion de la Commune de Crans au 1<sup>er</sup> juillet 2022 explique l'augmentation des recettes de ce compte.

### **22. Services financiers**

- 220.3300 Les factures ouvertes de communes non-membres pour des prestations de plus de 3 ans ont été attribuées au compte de perte sur débiteurs, mais ne sont pas pour autant annulées. Un suivi est fait régulièrement pour obtenir l'encaissement des montants dus.
- 220.4220 Un montant de CHF 10'000 avait été budgétisé pour un dividende prévu de la part de Sofren SA. Malgré un exercice positif, Sofren SA a pris la décision de ne pas attribuer de dividende cette année afin de garantir des liquidités nécessaires à son bon fonctionnement.

### **23. Amortissements, attribution aux réserves**

- 230.3315 Le Comité de direction poursuit sa politique d'amortissement lancée lors de l'exercice 2020. Le tableau des amortissements se trouve en annexe de ce préavis.

## 82. Promotion économique régionale

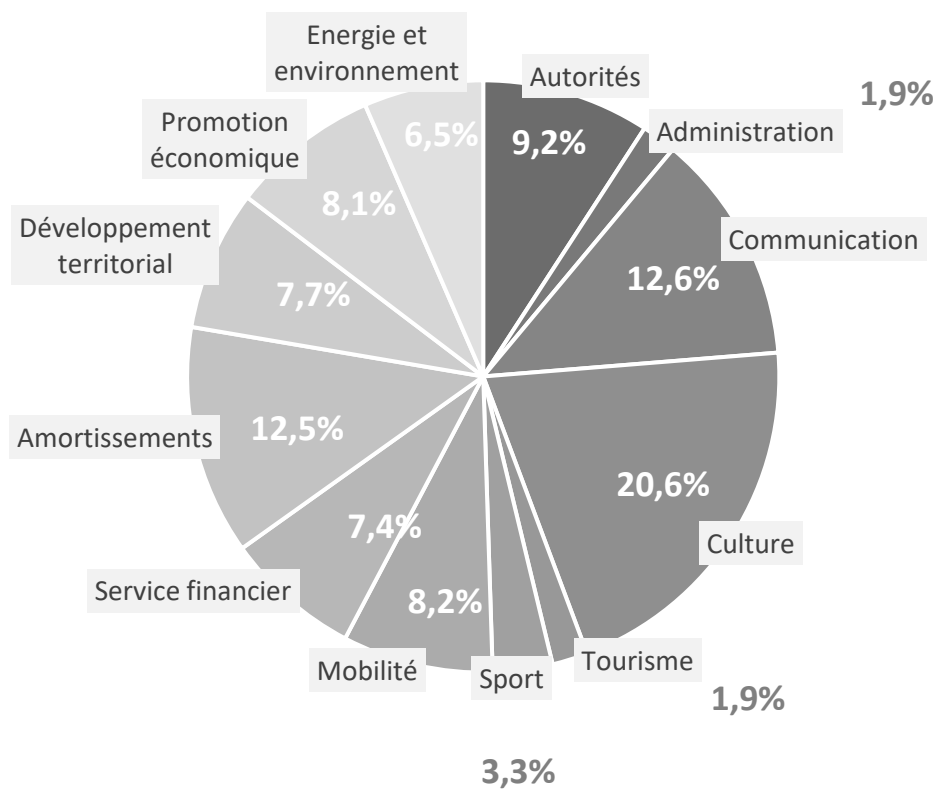
820.3901 Les imputations internes de frais du personnel ont été revues pour être au plus juste des tâches effectuées par les collaborateurs et collaboratrices.

### Répartition financière

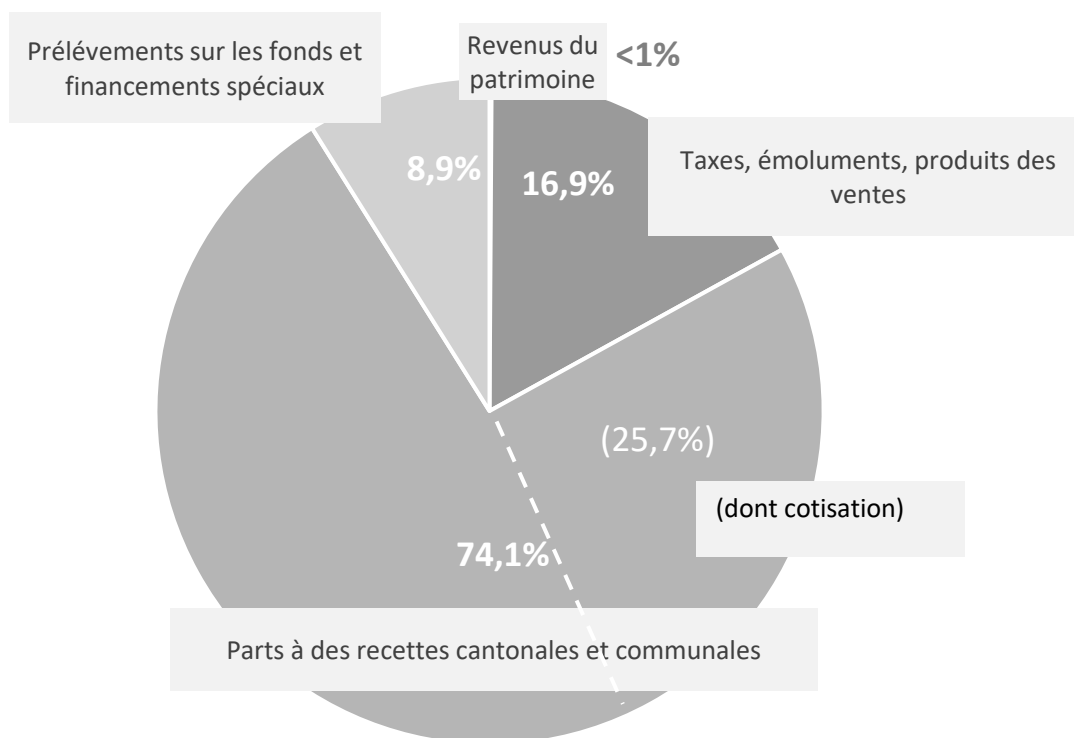
Vous trouverez ci-après 3 graphiques montrant :

1. La répartition des charges de notre association par thématique
2. Les recettes par nature
3. Les charges par nature

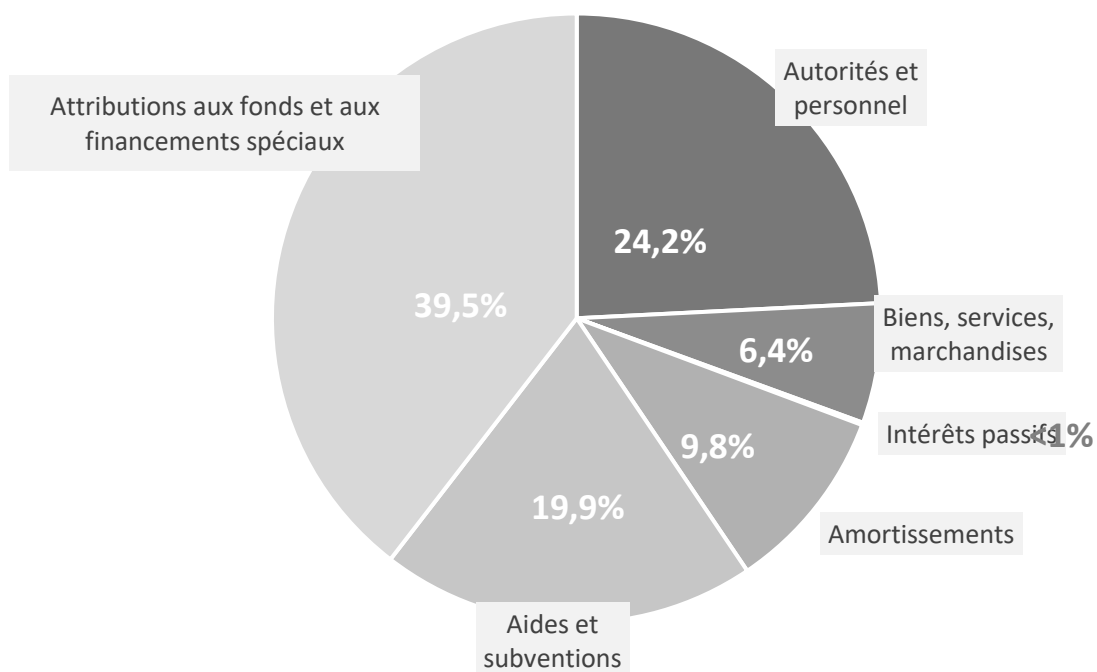
### Répartition des charges



## Recettes par nature



## Charges par nature



## Autofinancement

L'annexe 1.3 présente le détail de la détermination de la marge d'autofinancement, qui s'élève à CHF 2'362'846.03.

Elle se répartit comme suit :

Fonctionnement	142'610.79
DISREN	1'385'347.45
FRET	-149'813.35
TP	984'701.14
<b>Total</b>	<b>2'362'846.03</b>

A noter que la marge d'autofinancement liée au fonctionnement de notre association reste positive malgré le résultat déficitaire.

## Bilan

Le bilan détaillé vous est présenté dans l'annexe 1.4 du préavis. On y observe notamment une variation du total de ses actifs, qui passent de CHF 4'785'418.45 à CHF 6'906'479.09.

Les disponibilités en liquidités sont importantes en raison des attributions faites aux fonds DISREN et TP.

Afin de compléter le détail du bilan, plusieurs tableaux vous sont présentés en annexes :

- Annexe 1.5 : détail des investissements (préavis). Tableau qui présente l'évolution durant l'exercice des préavis ouverts classés par catégories (Région, TP et DISREN) en détaillant les dépenses, recettes, amortissement et prélèvement sur des fonds.
- Annexe 1.6 : détail des fonds de réserves. Tableau détaillant les attributions et prélèvements sur les fonds de réserves (DISREN, FRET et TP) de l'exercice.

## Engagement hors bilan

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous listons ci-dessous les engagements hors bilan. Il s'agit des cautionnements suivants :

Télé-Dôle SA

- **CHF 1'999'800** concernant prêts LDER 417 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 90'350** concernant prêts LDER 423 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 1'650'000** concernant prêt de la Caisse d'épargne de Nyon en faveur de Télé-Dôle SA, préavis 71-2021.

Ronchi SA

- **CHF 146'070** concernant prêt LADE, préavis 12-2012 Transport de gravier par le rail.

# Audit des comptes

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle dans les locaux de la Région de Nyon par la société fiduciaire Heller SA en date du 20 avril 2023. Une copie de leur rapport a été remise à la Commission des finances, qui est également jointe en annexe du présent préavis.

## Annexes

En plus des différentes annexes mentionnées dans ce préavis, nous présentons un rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires en 2022. Ce rapport répond aux dispositions de l'article 20 du règlement adopté par 45 communes.

- 1. Tableaux des comptes 2022
  - 1.1 Comptes de fonctionnement 2022
  - 1.2 Charges et produits par natures 2022
  - 1.3 Autofinancement 2022
  - 1.4 Bilan au 31.12.2022
  - 1.5 Investissements 2022
  - 1.6 Fonds de réserve 2022
- Rapport Heller SA sur la vérification des comptes de l'exercice 2022
- Rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour

## Conclusion

Bien que déficitaire, l'exercice 2022 s'avère plus favorable que le budget. Ces résultats combinés à l'augmentation des cotisations des communes membres de l'association votée par le CI de juin 2022 permettent au Comité de direction d'envisager l'avenir de la Région avec plus de sérénité et ainsi pouvoir notamment assurer les fonds nécessaires pour réaliser de futurs préavis extrabudgétaires indispensables au bon fonctionnement de la Région de Nyon.

Le Comité de direction, bien conscient de l'effort effectué par les communes, restera attentif à fournir le meilleur service à ses membres tout en surveillant l'utilisation des ressources de notre association.

Il est impératif que la Région de Nyon puisse dégager un résultat excédentaire dans les prochains exercices afin de pouvoir ramener le capital de notre association dans des valeurs positives et également permettre la création d'un fond de réserve afin de couvrir les investissements à venir.

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- |         |   |
|---------|---|
| vu      | le préavis du Comité de direction 25-2023 relatif aux comptes 2022, |
| ouï     | le rapport de la Commission des finances,                           |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,           |
| décide  | d'accepter les comptes 2022 tels que présentés.                     |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 avril 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général